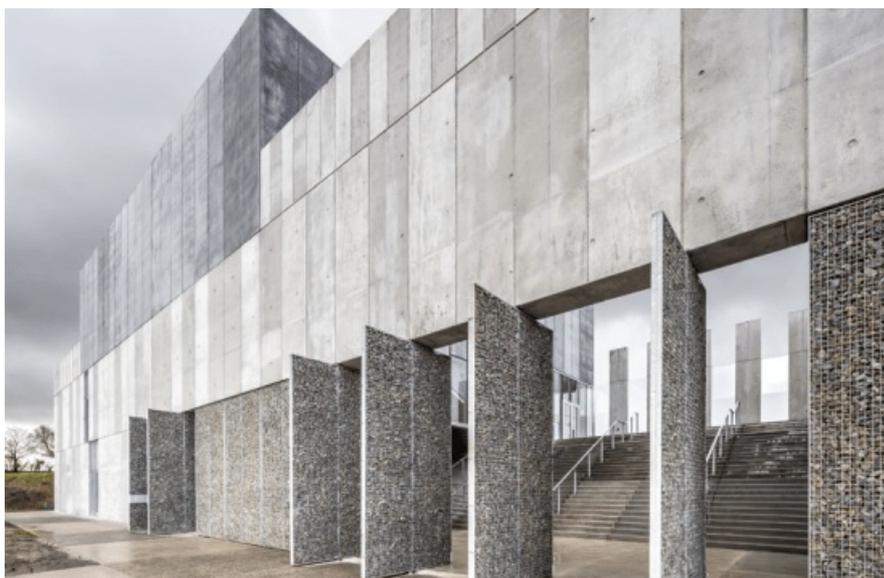


VOTRE SIÈGE SOCIAL À POLE AGGLO21

Domicilier votre entreprise

Faites domicilier votre siège social à Pôle Agglo 21 pour bénéficier de l'image de ce bâtiment moderne, novateur à l'architecture unique.



©GUILLAUME JOUET

La domiciliation d'une entreprise c'est quoi ?

Elle permet d'immatriculer le siège social de votre entreprise dans nos locaux avec d'autres entreprises et de vous faciliter toutes les procédures administratives afin que vous puissiez vous concentrer pleinement sur votre activité.

Faites le choix de domicilier votre entreprise au Pôle Agglo21 pour construire votre activité et transmettre une image forte...

La domiciliation au Pôle Agglo 21 :

Domicilier votre entreprise au sein du Pôle Agglo 21 vous permet de bénéficier de l'image et de la densité de notre bâtiment rayonnant sur Saint-Lô et de rendre attractive votre entreprise.

Vous serez informé à votre arrivée de nouveaux courriers, et en prenant l'option ligne téléphonique, vous bénéficierez de notre d'accueil pour prendre vos messages.

[DÉPOSER VOTRE DEMANDE EN LIGNE](https://www.poleagglo21.fr/fr/domicilier-votre-entreprise)

CONTACT



PÔLE AGGLO 21

Brunehilde BARBAT

Informier, guider, accompagner les utilisateurs de Pôle Agglo21

Réservation de salles

Préparation des évènements

02 61 74 20 70

Courriel



PÔLE AGGLO21

58 rue Lycette Darsonval

50 000 Saint-Lô

02 61 74 20 70